

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE TOUROUVRE-AU-PERCHE**  
**SEANCE DU JEUDI 16 SEPTEMBRE 2021**

Nombre en exercice : 39  
Nombre de présents : 28  
Nombre de votants : 30

Convocation : 08/09/2021  
Affichage : 22/09/2021

Le jeudi 16 septembre deux mille vingt et un à dix-huit heures trente les membres du conseil municipal se sont réunis à la salle Pierre Tremblay sur la commune déléguée de Randonnai sous la présidence de Monsieur Franck POIRIER, Maire, après convocation légale du 08/09/2021.

Présents : M. POIRIER Franck, M. AGIN Didier, M. ANQUETIL Dominique, Mme BEAUDOIRE Céline, M. BOUTTIER Jean-Jacques, Mme CLAVEAU Sandra, M. DEVISE Gérard, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M. DUGUET Christian, Mme ENGRAND Corinne, Mme FEUGUEUR Stéphanie, M. GUEUGNON Jean-Edouard, M. GUYOT Philippe, M. HAGHEBAERT Frédéric, Mme LAMARRE Nicole, M. LEPRETRE Laurent, Mme LESSIRARD Emmanuelle, M. MANNOURY César, M. MANNOURY Christophe, Mme MARTIN Jocelyne, Mme MASSE Maryse, Mme PARENT Marie, M. PETIT Bruno, Mme POUILLAIN Francine, Mme RADIGUET Angéline, Mme RICHARD Céline, Mme SAUVANEIX Alexandra, Mme WINCZURA Karine.

Absents Excusés : M. BEAUDOIRE Julien, M. BILLON Arnaud, M. BLANCHARD Cyril, M. DESMONTS Noël (donne pouvoir à M. MANNOURY Christophe), Mme FONTAINE Estelle, Mme GOSNET Cindy (donne pouvoir à M. MANNOURY Christophe), M. LARRIVIERE Jean, Mme MARTIN Valérie, M. MASSON Didier, M. SIMONNET Marc, Mme VIELJEUX Georgina.

Assistai(ent) également :

Mme VALERY Nelly - Responsable des services  
Monsieur AGIN Didier est désigné secrétaire de séance.

**Ordre du jour** :

- 1° Désignation d'un secrétaire de séance
- 2° Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 juin 2021
- 3° Information des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal
- 4° Opération de démolition totale de deux maisons rue Sainte Anne et partielle d'une maison rue de la mairie à Randonnai :
  - Lot 3 gros œuvre : avenant n°1
- 5° Réseau de chaleur bois à Tourouvre – aménagement des accès :
  - Maîtrise d'œuvre : avenant n°1
- 6° Communauté de communes des Hauts du Perche :
  - a) Travaux de viabilisation de la voie Rue Bernard Pommier à Tourouvre (programme de constructions de 12 logements sociaux par Orne Habitat) : Fonds de concours communal - avenant n°1
  - b) Rapport d'activité 2020 de la CDC des Hauts du Perche
- 7° Contrat de photocopieur à Randonnai :
  - a) Admission en non-valeur
  - b) Rachat du matériel
- 8° Accueil d'un Conseiller Numérique :  
Acquisition de matériel - Plan de financement global
- 9° Champs : don d'un administré
- 10° Autheuil : remboursement partiel d'une concession funéraire
- 11° Tableau des emplois : Conseiller Numérique
- 12° TE61 : opération « cocon 61 »
- 13° Commission « associations, sport, jeunesse » : nomination d'un Vice-president
- 14° Questions diverses

### **Désignation d'un secrétaire de séance**

Monsieur AGIN Didier est désigné secrétaire de séance.

### **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 juin 2021**

Les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 29 juin 2021.

### **Information des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal :**

#### **DECISION N°2021-064**

Décide d'accepter le devis du 22 juin 2021 de **Bruno Install' Bruno Dépann'** Le Bourg Lignerolles 61190 Tourouvre au Perche concernant **l'acquisition d'un réfrigérateur, pour la mairie pour un montant de 299,90 € HT, sur la commune déléguée de Bubertré.**

#### **DECISION N°2021-065**

Décide d'accepter le devis 2020DEV10003 du 1<sup>er</sup> Octobre 2020 de l'entreprise **LAFITTE 42 Faubourg St Eloi 61400 MORTAGNE AU PERCHE** concernant la **mise aux normes électriques de la téléphonie, pour un montant de 1 247 € HT, sur la commune déléguée de Prépotin.**

#### **DECISION N°2021-066**

Décide d'accepter le devis 2020DEV10001 du 1<sup>er</sup> Octobre 2020 de l'entreprise **LAFITTE 42 Faubourg St Eloi 61400 MORTAGNE AU PERCHE** concernant la **mise aux normes électriques de la téléphonie, pour un montant de 1 035 € HT, sur la commune déléguée de La Poterie au Perche.**

#### **DECISION N°2021-067**

Décide d'accepter le devis 2020DEV10002 du 1<sup>er</sup> Octobre 2020 de l'entreprise **LAFITTE 42 Faubourg St Eloi 61400 MORTAGNE AU PERCHE** concernant la **mise aux normes électriques de la téléphonie, pour un montant de 880 € HT, sur la commune déléguée de Bubertré.**

#### **DECISION N°2021-068**

Décide d'accepter le devis n° 2020DEV10004 du 8 Octobre 2020 de l'entreprise **LAFITTE 42 Faubourg St Eloi 61400 MORTAGNE AU PERCHE** concernant la **mise aux normes électriques de la téléphonie dans la salle des mariages, pour un montant de 742 € HT, sur la commune déléguée de Tourouvre.**

#### **DECISION N°2021-069**

Décide d'accepter le devis n° **D50756** du 15 juin 2021 de **SIGNALS 16** avenue Bernard Moitessier ZI des 4 Chevaliers 17187 PERIGNY CEDEX concernant **l'acquisition d'équipement, pour le Service Voirie pour un montant de 277,15 € HT, sur la commune de Tourouvre au Perche.**

#### **DECISION N°2021-070**

Décide d'accepter le devis n° 2122 du 15 juin 2021 de **Logidoc** Le Moulin 82500 GIMAT concernant **l'acquisition et la maintenance d'un logiciel de Service de Police Municipale, pour un montant de 380 € TTC, sur la commune de Tourouvre au Perche.**

#### **Décision n°2021-071**

Décide d'accepter le devis n° **DVS1220210600677** du 17 juin 2021 de **Marck et Balsan** 74 rue Villebois Mareuil 92230 GENNEVILLIERS concernant **l'achat de vêtements de sécurité, pour le service de Police Municipale pour un montant de 687,57 € HT, sur la commune de Tourouvre au Perche.**

**Décision n°2021-072**

Décide d'accepter le devis n° D35616 du 16 juin 2021 de **Morin France** 23 bis rue des Bourguignons 91310 MONTLERY concernant l'achat d'une cage de transport animaux errants pour le service de Police Municipale – véhicule Peugeot Rifter « FL-144-RR », pour un montant de 517,45 € HT, sur la commune de Tourouvre au Perche.

**Décision n°2021-073**

Décide d'accepter le devis n°37265-0 du 01/07/2021 de **SOCOTEC Construction** 5, Place des Frères Montgolfier CS 20732-Guyancourt 78182 ST QUENTIN EN YVELINES Cedex concernant la vérification des installations électriques **CONSUEL** au commerce situé au 21 rue du 13 août 1944, sur la commune déléguée de Tourouvre, pour un montant de 275.00 € HT.

**Décision n°2021-074**

Décide d'accepter le devis N°202107960002 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 de Perche **Loisel Motoculture** La Gare 61400 MORTAGNE AU PERCHE concernant l'acquisition d'une débroussailleuse, pour un montant de 598 € HT, sur la commune déléguée de Tourouvre.

**Décision n°2021-075**

Décide d'accepter le devis n° 910410015284 du 25 juin 2021 de **LOXAM** Agence Alençon ZI Nord 1 Rue Lazare Carnot 61004 ALENCON concernant l'acquisition de signalétique mobile, pour un montant de 673.20 € HT, sur la commune de Tourouvre au Perche.

**Décision n°2021-076**

Décide d'accepter le devis n °AC213212 du 24 juin 2021 d'**AQUEDAT** BP 315 26003 VALENCE Cedex concernant l'acquisition de mobilier urbain-potelets de sécurité, pour un montant de 693.98 € HT, sur la commune de Tourouvre.

**Décision n°2021-077**

Vu la délibération 2019-02-148 approuvant l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergie sur la commune de Tourouvre de Tourouvre au Perche,

Vu l'avenant n°1 qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022 a pour objet d'apporter la précision suivante : les clauses de l'acte constitutif, initialement signé par la Collectivité principale, s'appliquent également à chaque entité administrative, rattachée à la Collectivité principale signataire, dès lors que celle-ci est répertoriée par un numéro d'identification SIRET qui lui est propre. Cette précision permet au Coordonnateur du groupement d'émettre un titre de recette par entité administrative disposant d'un numéro de SIRET et bénéficiant du groupement d'achats d'énergies,

Le montant de la participation sera établi selon le nombre de Points de livraison soit pour la Commune de Tourouvre au Perche, entre 10 PDL et 100 PDL soit un forfait annuel de 200 €,

Considérant qu'il est opportun d'accepter l'avenant n°1 ci-dessus mentionné concernant le groupement d'achat d'électricité par le TE 61 sur la commune de Tourouvre au Perche,

Décide d'accepter l'avenant n°1 ci-dessus mentionné concernant le groupement d'achat d'électricité par le TE 61 sur la commune de Tourouvre au Perche.

**Décision n°2021-078**

Décide d'accepter le devis du 05 juillet 2021 de **DANCOVER** Lyngevej 16 A Nr. Herlev 34400 HILLEROD DANEMARK concernant le remplacement d'une toile pour barnum, pour un montant de 180.44 € TTC, sur la commune de Randonnai.

**Décision n°2021-079**

Décide de signer les conventions de mise à disposition des salles communales à titre gratuit au Bus numérique, sur les Communes déléguées de Tourouvre et de Lignerolles, pour la durée du 11 septembre au 26 novembre 2021.

**Décision n°2021-080**

Décide d'accepter le devis n°VTE-MAY-202107-00029 du 12 juillet 2021 de France HYGIENE VENTILATION, 2 ZA de la Draumerie 53100 ST GEORGES-BUTTAVENT concernant la vérification de la VMC dans 2 logements locatifs pour un montant de 395.00 € HT sur la commune déléguée d'Autheuil.

**Décision n°2021-081**

Décide d'accepter le devis °2021/07964/CAEN du 12 juillet 2021 de GEOTEC France, Agence de Normandie, 9 Rue Jacques Daguerre 14120 MONDEVILLE concernant l'étude géotechnique de type G1 pour la mise en ventes des parcelles :

-Section ZN 83-2550 m2-Rue Charles de Gaulle,

-Section AB 250-2786 m2-Rue Charles de Gaulle,

-Section AD 309-1078 m2-Le Larry-Lotissement Le Bogneu-Lot 3,

-Section AD 311-1439 m2-Le Larry-Lotissement Le Bogneu-Lot 1,

-Section AD 312-1013 m2-Le Larry-Lotissement Le Bogneu-Lot 5, pour un montant de 3 670.00 € HT, sur la commune déléguée de Tourouvre.

**Décision n°2021-082 – Délibération n°2020-06-005 27 mai 2020**

Décide d'accepter le devis °21070312 du 07 juillet 2021 de DOM'INSTALL La Haie Chatel Autheuil 61190 TOUROUVRE AU PERCHE concernant l'installation électrique pour la pose de défibrillateurs, pour un montant de 5 289.10 € HT, sur les communes déléguées de Tourouvre Au Perche.

**Décision n°2021-083 (cf Délibération n°2021-02-05 du 10/02/2021)**

Décide d'accepter le devis du 09 juillet 2021 de SICLI Rue François Arago 14123 IFS concernant l'achat de 13 défibrillateurs pour un montant de 20 916.87 € HT, sur les communes déléguées de Tourouvre Au Perche.

**Décision n°2021-084**

Décide d'accepter le devis n°1355603 du 09 juillet 2021 de SICLI Rue François Arago 14123 IFS concernant le contrat de maintenance des 13 défibrillateurs, pour un montant de 776.10 € HT, sur la Commune de Tourouvre Au Perche.

**Décision n°2021-085**

Décide d'accepter le devis n°000728 du 17 juin 2021 de LOCATECH ARTIFICE, 112 Rue Georges de Montbray 50200 COUTANCES concernant un contrat de prestation pour le feu d'artifice du 14 juillet, pour un montant de 2 000.00 € TTC, sur la Commune déléguée de Randonnai.

**Décision n°2021-086**

Décide d'accepter le devis °2021-0810 du 24 juin 2021 d'ABASS PYRO, La Poignardière 61290 LONGNY AU PERCHE, concernant un contrat de prestation pour le feu d'artifice du 28 août, pour un montant de 2 028.00 € TTC, sur la Commune déléguée de Lignerolles.

**Décision n°2021-087**

Décide d'attribuer l'offre de la SARL GOSNET Jérémy & Damien pour l'opération de travaux « démolition totale de deux maisons rue Sainte Anne et partielle d'une maison rue de la mairie sur la commune déléguée de Randonnai » : lot 4 Charpente Couverture Bardage, 18 205.21€ HT

Rappel des lots 1 à 4 :

LOTS	DESIGNATION	TITULAIRE DU MARCHÉ PUBLIC	MONTANT DE L'OFFRE € HT	Observation
1	RETRAIT AMIANTE	DESAMIANTEK	17 288,00	Délibération n° 2021-06-02
2	DEMOLITION	TP CREVEL	54 394,00	Délibération n° 2021-06-02
3	GROS ŒUVRE	TOMASI	37 360,00	Délibération n° 2021-06-02
4	CHARPENTE COUVERTURE BARDAGE	GOSNET	18 205,21	Décision n° 2021-087

TOTAL : 127 247.21 € HT

**Décision n°2021-088**

Décide d'accepter le devis n° 2677600 du 21/07/2021 de Konica Minolta Centre Loire-Agence d'Alençon 173, Avenue du Général Leclerc 61000 ALENCON concernant la location d'un photocopieur Multifonction couleur Konica Minolta sur la commune de Tourouvre au Perche :

1) Option location retenue : 703 € HT sur 21 trimestres  
Comprenant 13 000 pages noirs et 7 400 pages couleurs

2) Contrat de maintenance :

a) Coût copie couleur supplémentaire, 0,038 € HT la page A4 couleur,

b) Coût copie noir et blanc complémentaire, 0,0038 € HT la page A4 monochrome,

Ce contrat comprend les pièces détachées, la main d'œuvre, les déplacements ainsi que tous les consommables hors papier et agrafes.

Installation et configuration offerte.

**Décision n°2021-089**

Décide d'accepter la proposition du 07/05/2021 de la Société Chubb Sicli 10 avenue de l'Entreprise 95865 CERGY-PONTOISE cedex concernant le contrat de maintenance des extincteurs du Service Technique, pour un montant de 53,72 € HT, par an sur la commune déléguée de Tourouvre.

**Décision n°2021-090**

Décide d'accepter les termes de l'avenant au marché d'assurance de la société GROUPAMA CENTRE MANCHE domiciliée 30, Rue Paul Ligneul CS 30014 72043 LE MANS CEDEX 9 pour un montant de 130.85 TTC, pour s'assurer contre le vol lors d'expositions à la salle Giffard d'Authueil.

**Décision n°2021-091**

Décide d'accepter le devis de Konica Minolta Centre Loire-Agence d'Alençon 173, Avenue du Général Leclerc 61000 ALENCON concernant un contrat temporaire du copieur multifonction couleur Konica Minolta BHC 368 N°212235, dans l'attente de la livraison du nouveau copieur multifonction couleur Konica Minolta BHC 360I, retardée à cause de la pénurie des semis conducteurs,

1) Option location retenue : 575 € HT,

Comprenant 13 000 pages noirs et 7 400 pages couleurs

2) Contrat de maintenance :

c) Coût copie couleur supplémentaire, 0,038 € HT la page A4 couleur,

d) Coût copie noir et blanc complémentaire, 0,0038 € HT la page A4 monochrome,

Ce contrat comprend les pièces détachées, la main d'œuvre, les déplacements ainsi que tous les consommables hors papier et agrafes.

#### Décision n°2021-092

Décide d'accepter la convention individuelle de transfert de compétence pour les travaux d'accident, sinistre et vétusté pour la remise en état d'un candélabre sur la commune déléguée de Randonnai dont le montant à charge est de 379.13 € TTC.

#### Décision n°2021-093 (cf délibération n°2021-03-18 du 18 mars 2021)

Décide la création d'un poste, à temps complet, non permanent, de Conseiller numérique France Services, pour une durée de deux ans (contrat à durée déterminée), à compter du 13 septembre 2021 ; la rémunération mensuelle est établie sur la base de l'indice brut 464.

#### Décision n°2021-094 – Décision annulée

~~Décide d'accepter l'établissement de conventions avec des bénévoles présents sur le chantier participatif du 11 septembre 2021 sur la commune déléguée de Lignerolles~~

#### DELIBERATION 2021-09-01

##### Opération de démolition totale de deux maisons rue Sainte Anne et partielle d'une maison rue de la mairie à Randonnai :

###### - Lot 3 gros œuvre : avenant n°1

Vu la délibération n°2021-06-02 du 29 juin 2021 portant sur l'opération de travaux de démolition totale de 2 maisons rue de Sainte Anne et partielle d'une maison rue de la mairie à Randonnai : attributions des lots 1 à 3,

Vu la décision n°2021-087 du 22 juillet 2021 portant sur l'opération de travaux exposée ci-dessus : attribution du lot 4,

Monsieur le Maire expose qu'il convient de procéder à la pose d'un coffret de chantier provisoire (électricité) par l'entreprise TOMASI (lot 3), soit une plus-value au lot 3 de 450.00 € HT :

Marché initial :	37 360.00€ HT
Avenant n°1 :	<u>450.00 € HT</u>
Montant global porté à :	37 810.00 € HT

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'avenant n°1 exposé supra,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin du dossier.

#### DELIBERATION 2021-09-02

##### Réseau de chaleur bois à Tourouvre – aménagement des accès :

###### - Maîtrise d'œuvre : avenant n°1

Vu la délibération n°2020-01-006 du 29 janvier 2020 portant « réseau de chaleur bois sur la commune déléguée de Tourouvre - aménagement et sécurisation des accès : contractualisation avec un maître d'œuvre,

Vu le contrat de Maîtrise d'œuvre qui concerne l'aménagement de l'accès de la chaufferie bois à Tourouvre, notifié le 13 mars 2020,

Vu la reprise complète du projet de voirie en raison des nouveaux aménagements connexes d'une garderie par la CDC des Hauts du Perche ET de la typologie des réseaux existants, à savoir :

- Création d'un stationnement pour les personnes à mobilités réduites (PMR) avec liaison PMR à la cour de la garderie,
- Accessibilité à la cour de la garderie et son principe de desserte depuis l'allée centrale,
- La modification du tracé d'assainissement qui passe sous l'habitation rue de la Verrerie,

- Refaire le branchement des eaux usées de la maison propriété d'Orne Habitat avec reprise des regards hors normes et qui ne fonctionnent pas,
  - Faire un branchement des eaux pluviales en attente dans la cour de la garderie,
- Considérant l'enveloppe estimative des travaux portée dès à présent à 169 766€ HT au vu des contraintes exposées ci-dessus ;

Monsieur le Maire expose que la reprise du projet et la complétude du programme des travaux induisent une plus-value de 2866.00€ HT d'honoraires de maîtrise d'œuvre :

Marché initial de MOe:	9 327.80€ HT
Avenant n°1 :	<u>2 866.00€ HT</u>
Montant global porté à :	12 193.80 € HT

**Le conseil municipal après avoir délibéré, à 28 voix Pour et 2 Abstentions :**

**APPROUVE l'avenant n°1 exposé supra,**

**AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin du dossier.**

### **DELIBERATION 2021-09-03**

#### **Communauté de communes des Hauts du Perche :**

- **Travaux de viabilisation de la voie Rue Bernard Pommier à Tourouvre (programme de constructions de 12 logements sociaux par Orne Habitat) : Fonds de concours communal - avenant n°1**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes des Hauts du Perche,

Vu le projet de construction de 12 logements sociaux, par Orne Habitat, rue Bernard Pommier sur la commune déléguée de Tourouvre,

Vu la délibération n°2019-10-243 du 16 octobre 2019 portant « CDC des Hauts du Perche : travaux de viabilisation de la voie Rue Bernard Pommier sur la commune de déléguée de Tourouvre - Fonds de concours »,

Vu la délibération n°2020-11-09 du 26 novembre 2020 portant sur les travaux de paysagement rue Bernard Pommier à Tourouvre par l'entreprise Julien et Legault,

Vu la convention conclue entre la commune de Tourouvre au Perche et la CDC des Hauts du Perche, en date du 10 décembre 2020, relative à la participation au financement des travaux de viabilisation de la rue Bernard Pommier à Tourouvre pour la desserte de 12 logements sociaux (Orne Habitat),

Vu le décompte définitif de l'opération de travaux exposé par la CDC des Hauts Perche en date du 2 septembre 2021,

Monsieur le Maire expose le nouveau plan de financement de ladite opération, faisant l'objet d'un avenant à la convention exposée supra :

Travaux :	315 570.60 € TTC
Maîtrise d'œuvre :	<u>12 847.68€ HT</u>
Total :	328 418.28€ TTC

#### Plan de financement

FCTVA :	53 873.73€
Orne Habitat :	47 817.75€
CDC des Hauts du Perche :	113 363.40€
Commune de Tourouvre au Perche :	113 363.40€

(Imputation budgétaire : article n° 2041512 – amortissement sur 5 ans)

**Communauté de communes des Hauts du Perche :**  
**Rapport d'activité 2020 de la CDC des Hauts du Perche**

Monsieur le Maire rappelle que le rapport d'activité est consultable sur le site internet de la CC des Hauts du Perche : : <https://www.leshautsduperche.fr/conseil-communautaire/>  
Ce rapport d'activité établit un bilan de toutes les décisions et actions engagées dans chaque secteur. C'est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions conduites par la collectivité aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les opérations d'intérêt communautaire.

**DELIBERATION 2021-09-04**

**Contrat de photocopieur à Randonnai :**

**Admission en non-valeur**

Vu la délibération n° 143-05-2016 du 19 mai 2016 portant sur un contrat avec la société ALLBUROTIC :  
- Mise en place d'un photocopieur INEO 258 en remplacement de deux photocopieurs RISO et REX ROTARY

- Rachat des deux contrats en place à la commune de Randonnai, via la société SMRJ, pour la somme de 61 348.80 € TTC

Vu la notification du 17/08/2021 de Me Christophe BASSE, Mandataire judiciaire, portant liquidation judiciaire de la SARL SMRJ (jugement du 12/09/2018) et exposant que la créance enregistrée pour la somme de 30 674.40 € à la Trésorerie de Mortagne au Perche, est irrécouvrable,

Vu la demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables de la DGFIIP, d'un montant de 30 674.00€ TTC, liste des produits irrécouvrables n° 5134540115 dressée par le comptable public.

Vu les crédits alloués au budget principal de 2021,

Monsieur le Maire expose qu'il convient de porter la somme de 30 674 € TTC en non-valeur (titres 2018 167-168-169-170).

**Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 30 674 € TTC, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 5134540115 dressée par le comptable public,**

**AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin du dossier.**

**DELIBERATION 2021-09-05**

**Fin d'un contrat de location d'un photocopieur à Randonnai : rachat du matériel**

Vu le courrier de la société SIEMENS reçu le 30/08/2021 confirmant le terme du contrat de location pour un photocopieur INEO 258 installé à Randonnai à compter du 30/09/2021 et exposant les conditions de reprise dudit matériel :

- Restitution du photocopieur à la charge de la commune avant le 08/10/2021 à LES ECHETS dans l'AIN)

Ou

- Rachat du photocopieur pour 18€ ttc

Monsieur le Maire expose qu'il convient de statuer sur ces propositions

**Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :**

**AUTORISE le rachat du matériel exposé ci-dessus pour un montant de 18.00€ TTC,**

**AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin du dossier.**



## **DELIBERATION 2021-09-06a**

### **Accueil d'un Conseiller Numérique :**

#### **Acquisition de matériel**

Vu la délibération n°2021-03-18 du 18 mars 2021 portant « Appel à Manifester d'Intérêt pour les collectivités territoriales et leurs groupements : recrutement et accueil d'un conseiller numérique dans le cadre de France relance,

Vu la décision n°2021-093 du 31 août 2021 portant création d'un poste de Conseiller Numérique, à temps complet, non permanent (CDD de 2 ans à compter du 13/09/2021) ; Monsieur le Maire précise que l'Etat finance ce poste à hauteur de 50 000€,

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Ophélie DUSZA, conseillère numérique, celle-ci expose son rôle d'assistance et de formation auprès de la population mais aussi des associations, commerçants, artisans et agriculteurs, entre autres.

#### ***Missions du Conseiller Numérique***

Le Conseiller Numérique a pour mission d'accompagner et d'aider les Français sur trois thématiques numériques prioritaires :

- **Soutenir et accompagner les Français.es dans leurs démarches quotidiennes du numérique :** travailler à distance, consulter un médecin, vendre un objet, acheter en ligne, remplir un document dématérialisé, favoriser l'interaction sociale, utiliser et maîtriser les réseaux sociaux, ...
- **Sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques** pour optimiser la navigation sur le web : vérification des sources, protection des données personnelles, suivi de la scolarité des enfants, ...
- **Rendre autonome pour réaliser des démarches administratives en ligne seul.**

#### ***Comment ?***

Le Conseiller Numérique assurera des permanences en journée et/ou en soirée dans les locaux des mairies des communes déléguées, dans les salles associatives et dans les lieux de rencontre de la commune. Il organisera des ateliers, des activités diverses et ludiques, proposera des formations et des initiations complètes chaque semaine auprès d'un très large public afin que chacun puisse s'approprier progressivement les outils numériques du quotidien.

#### ***Où ?***

Au siège de la commune nouvelle, et en itinérance sur les 10 communes déléguées : les salles associatives, la maison de retraite (Tourouvre), sur les marchés (stand d'information), auprès de partenaires lors de leur permanence (mission locale, associations d'insertion AAES, autres), et en collaboration avec les structures intercommunales (bibliothèque /médiathèque, ...) et le conseiller numérique de la CDC des Hauts du Perche .

#### ***Équipements pour le Conseiller Numérique***

La collectivité porteuse de l'opération s'engage à rémunérer, équiper et assurer les charges (accueil et déplacements) du Conseiller Numérique. Pour se faire la collectivité va mettre à disposition du Conseiller Numérique :

- 1 véhicule pour les déplacements entre les 10 communes déléguées
- 1 ordinateur portable pour le conseiller numérique
- 5 ordinateurs, 1 tablette grand public et 1 smartphone pour les formations et le Conseiller Numérique
- 1 imprimante / scanner
- 1 rétroprojecteur mobile et 1 écran

#### **Monsieur le Maire expose que :**

- des consultations auprès d'entreprises sont en cours et qu'il convient de poursuivre la recherche de financement
- un référent pour ladite opération devra être nommé, Monsieur le Maire propose Monsieur Gérard DEVISE pour cette tâche et précise qu'il a suivi le dossier depuis son démarrage.

**Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à poursuivre les démarches d'acquisition de matériel et d'un véhicule dans le cadre de la mise en place et l'accueil d'un Conseiller numérique sur la commune,  
**NOMME** Monsieur Gérard DEVISE référent pour l'opération de mise en place et accompagnement des opérations du Conseiller numérique,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin du dossier.

**DELIBERATION 2021-09-06b**

**Équipement pour la mission de Conseiller numérique sur la commune de Tourouvre au Perche :**

**Plan de financement**

Vu la délibération n°2021-03-18 du 18 mars 2021 portant « Appel à Manifester d'Intérêt pour les collectivités territoriales et leurs groupements : recrutement et accueil d'un conseiller numérique dans le cadre de France relance »,

Vu la décision n°2021-093 du 31 août 2021 portant création d'un poste de Conseiller Numérique, à temps complet, non permanent (CDD de 2 ans à compter du 13/09/2021),

Considérant qu'il convient de procéder à l'acquisition de matériel et support numérique indispensable aux missions du Conseiller numérique auprès des communes déléguées (6 ordinateurs, 1 tablette, 1 imprimante, 1 scanner, 1 rétroprojecteur / 1 écran, 1 armoire forte),

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

Acquisition de matériel et support numérique :	10 338.33 € HT
FEADER sollicité :	8 270.66€
Autofinancement de la commune :	<u>2 067.67 €</u>
Total :	10 338.33 €

**Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE** le plan de financement ci-dessus exposé,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention FEADER dans le cadre du programme LEADER,

**D'IMPUTER** la dépense au chapitre 21 du budget principal 2021,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin du dossier.

**DELIBERATION 2021-09-07**

**Commune déléguée de Champs : don par un tiers**

Monsieur le Maire expose qu'il a été contractualisé une concession funéraire à Champs, avec un particulier originaire de Saint Ouen de Sécherouvre dans l'Orne ; en la personne de Monsieur Jean-Patrice BROUSSE.

Madame Nicole LAMARRE indique que, dans ce contexte, Monsieur BROUSSE a fait don de la somme de 2500.00€ (chèque bancaire n°6749724 du 07/07/2021) ; cette personne explique par une missive son souhait de contribuer aux travaux de remise en état de l'installation campanaire de l'église Saint Evroult de Champs.

Madame Nicole LAMARRE précise qu'une consultation pour des travaux à l'église Saint Evroult est en cours et indique que la dépense à prévoir se rapprochera du montant dudit don.

**Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :**

**ACCEPTE** le don exposé supra d'un montant de 2500€ (deux mille cinq cents euros),

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin du dossier.

**DELIBERATION 2021-09-08****Autheuil : remboursement partiel d'une concession funéraire**

Le Code Général des collectivités territoriales prévoit dans son art. L 2122- 22 alinéa 8, que par délégation du Conseil Municipal, le Maire peut prononcer la délivrance et la reprise des concessions. La doctrine et la jurisprudence ont admis que seul le fondateur de la sépulture peut rétrocéder à la Commune, qui n'est pas obligée de l'accepter, la concession vide de tout corps.

Madame Sandra CLAVEAU, Maire délégué, informe de la proposition d'un administré de céder à la commune une concession funéraire. Il conviendrait de procéder au remboursement partiel : le montant est calculé selon le temps restant à courir jusqu'à la fin de la concession.

Concession de 50 années acquise le 17 juin 2003 par Madame HIRSCH Heide, pour la somme de 120 euros et située au cimetière de la commune déléguée d'AUTHEUIL.

La concession étant vide de tout corps Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le principe de rétrocession à la commune de la concession dont la bénéficiaire Madame HIRSCH Heide n'a plus usage.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE la procédure de rétrocession à la Commune de la concession et le remboursement à Madame Jeannine BLANC compte tenu du temps restant encore à couvrir à compter de ce jour du 16 septembre 2021,**

**AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin du dossier.**

**DELIBERATION 2021-09-09****Tableau des emplois : Conseiller Numérique**

Monsieur le Maire rappelle la venue d'un Conseiller Numérique sur la commune de Tourouvre au Perche

Vu la délibération n°2021-03-18 du 18 mars 2021 portant « Appel à Manifester d'Intérêt pour les collectivités territoriales et leurs groupements : recrutement et accueil d'un conseiller numérique dans le cadre de France relance ».

Vu la décision n°2021-093 du 31/08/2021 portant création d'un poste de Conseiller Numérique, à temps complet, non permanent (CDD de 2 ans à compter du 13/09/2021),

**Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :**

**VALIDE la modification du tableau des emplois comme suit :**

**Filière Technique :**

Création	Suppression	Grade	Catégorie	Temps de travail	Equivalent Temps Plein
0	0	Adjoint Technique	C	15h00	0,43
0	0	Adjoint Technique	C	4h00	0,11
0	0	Adjoint Technique	C	2h00/mois	0,01
0	0	Adjoint Technique	C	15h00/mois	0,10
0	0	Adjoint Technique	C	35h00	1,00
0	0	Adjoint Technique	C	35h00	1,00
0	0	Adjoint Technique	C	35h00	1,00
0	0	Adjoint Technique	C	35h00	1,00
0	0	Adjoint Technique Principal 2ème Classe	C	35h00	1,00
0	0	Adjoint Technique Principal 2ème Classe	C	35h00	1,00

Création	Suppression	Grade	Catégorie	Temps de travail	Equivalent Temps Plein
0	0	Adjoint Technique Principal 2ème Classe	C	35h00	1,00
0	0	Adjoint Technique Principal 2ème Classe	C	35h00	1,00
0	0	Adjoint Technique Principal 2ème Classe	C	35h00	1,00
0	0	Adjoint Technique Principal 1ère Classe	C	7h00	0,20
0	0	Adjoint Technique Principal 1ère Classe	C	7h30	0,21
				<b>E.T.P.=</b>	<b>10,06</b>

### Filière administrative :

Création	Suppression	Grade	Catégorie	Temps de travail	Equivalent Temps Plein
0	0	Adjoint Administratif	C	17h15	0,49
1	0	Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	C	35h00	1,00
0	0	Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	C	35h00	1,00
0	0	Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	C	35h00	1,00
0	0	Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	C	10h00	0,29
0	0	Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	C	15h00	0,43
1	0	Adjoint Administratif Principal 1ère Classe	C	20h30	0,59
0	0	Adjoint Administratif Principal 1ère Classe	C	26h00	0,74
0	0	Rédacteur	B	14h00	0,40
0	0	Rédacteur Principal 1ère classe	B	35h00	1,00
				<b>E.T.P.=</b>	<b>6,94</b>

### Filière Animation :

Création	Suppression	Grade	Catégorie	Temps de travail	Equivalent Temps Plein
0	0	Adjoint d'Animation	C	35h00	1,00
0	0	Opérateur Activités Physiques et Sportives	C	10h42	0,31
				<b>E.T.P.=</b>	<b>1,31</b>

## Filière Police :

Création	Suppression	Grade	Catégorie	Temps de travail	Equivalent Temps Plein
0	0	Brigadier Chef Principal	C	35h	1
				<u>E.T.P.=</u>	1

  

<u>Total Global</u>	
<u>E.T.P.=</u>	19,31

### **DELIBERATION 2021-09-10**

#### **TE61 : opération « cocon 61 »**

Monsieur le Maire expose le dispositif proposé par le Territoire Energie 61 intitulé Cocon 61. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la mission Conseil en énergie partagée, dont la commune a bénéficié (rapport de diagnostic établi par le TE61). L'opération consiste à isoler les combles perdus des bâtiments publics (première source de déperdition thermique, 30%).

Le TE61 propose la mutualisation des opérations d'ingénierie et des chantiers

Le déroulé de l'opération est le suivant :

- candidature de la collectivité
- vérification de l'éligibilité technique des bâtiments mentionnés
- Signature de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage
- Réalisation du diagnostic initial et proposition technique
- Validation des choix techniques et du budget par la collectivité
- Réalisation du marché de travaux par le TE61
- Remboursement des travaux par la collectivité au TE61
- Valorisation des CEE par le TE61 pour la collectivité

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**DEMANDE l'adhésion de la commune au dispositif Cocon TE61 organisé par le TE61**

**AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin du dossier.**

### **DELIBERATION 2021-09-11**

#### **Commission des « associations, sport, jeunesse » : Vice-présidence**

Monsieur le Maire expose que Monsieur ANQUETIL Dominique se retire de la Vice Présidence de la commission « associations, sport, jeunesse » ,

Monsieur le Maire propose que Monsieur DEVISE Gérard soit nommé Vice-Président de ladite commission

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**ACCEPTE la Vice-présidence de Monsieur Gérard DEVISE à la commission « associations, sport, jeunesse »**

#### **Questions diverses**

Monsieur le Maire indique qu'il n'y aura pas de repas des anciens cette année, il sera remplacé par la distribution de paniers garnis.

Monsieur GUYOT Philippe indique qu'un recensement des souhaits de travaux d'enfouissement du réseau par le TE61 est à établir pour que la commune puisse s'inscrire dans une étude et une programmation pluriannuelle. Les maires délégués sont invités à transmettre les besoins des communes déléguées respectives à Monsieur Guyot Philippe (par mail).

Monsieur le Maire informe des notifications de subventions de l'ETAT pour l'année 2021 :

VRD 14 logements sociaux :

- DETR : 103 000€
- DSIL : 113 280.55€

Réseau chaleur : raccordement aux bâtiments

- DSIL : 24 140€

- Rappel de la notification 2020 DETR : 80631€ (VRD nouvel accès chaufferie et garderie)

Réaménagement immeuble vacant rue de la verrerie (4 logements sociaux)

- DETR : 38 443.08€

Mise en place de 13 défibrillateurs sur la commune nouvelle

- DETR : 12 575.50€
- Crédit Mutuel : 3000€
- Groupama : 450€

Madame WINCZURA Karine fait part de la rencontre d'un chargé de mission au SMIRTOM du Perche Ornaï dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilé (2020/2026). Ce programme consiste en la mise en œuvre d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue du diagnostic du territoire, en matière de réduction des déchets ménagers et assimilés. Rappel du dispositif joint au présent procès verbal.

La séance est levée à 20h33